



## Schuldenrufe - Appel aux créanciers - Diffida ai creditori

### DEUXIÈME PUBLICATION

1. Raison sociale (nom) et siège du sujet transférant:  
**FCA SA - Family and Companies Administration, Genève**
2. Raison sociale (nom) et siège du sujet reprenant:  
**Sanosa Gestion SA - Family & Companies  
Administration, Genève**
3. Publication de la fusion:  
FOSC n° 237 du 08.12.2014, page 9
4. Echéance du délai de déclaration des créances: **3 mois après les effets juridiques de la fusion**
5. Adresse pour la déclaration des créances:  
Me Antoine Berthoud  
Bruderlein, Berthoud & Martin-du Pan, 14, rue de la Corrate-  
rie, 1211 Genève 11
6. **Indication:** Les créanciers des sociétés qui fusionnent peuvent, dans le délai de trois mois à compter de la date à laquelle la fusion déploie ses effets, produire leurs créances et exiger des sûretés.

Me Antoine BERTHOUD  
1211 Genève 11

01877187

